



Demande de CLD congé longue durée fonction publique territoriale

Par AMb

Bonjour mon conjoint travaille pour une collectivité territoriale. Il était placé en citis (maladie professionnelle imputable au service) depuis un an . La maladie professionnelle est consolidé depuis peu après expertise médicale demander par sa collectivité.

Ne pouvant reprendre son travail suite à une autre pathologie le médecin à prescrit un arrêt maladie initial sans rapport avec la maladie professionnelle.

Pouvez vous nous répondre à nos questions concernant une demande de CLD congé longue durée dans la fonction publique territoriale.

A savoir comment procéder pour faire une demande de CLD ?

Pouvez vous me confirmer que le certificat médical pour la demande de CLD doit être envoyé sous plis confidentiel ?

Peut on envoyer directement le dossier médical complet de mon conjoint au conseil médical en comité restreint ? Si oui comment procéder et où l'envoyer ?

Je précise que son arrêt de travail initial à démarré le 1 juillet 2026 et va jusqu'au 1 septembre 2026 .

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Vous êtes en CMO : la demande de CLD est étudié à la fin de la première année en CLM .

Vous faites une demande à votre administration accompagnée d'un pli destiné au conseil médical ou votre medecin (et plutôt spécialiste) détaillera les motivations .

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18098>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18098[/url]

Par de là : vous avez le temps .

Et cela permettra d'avoir un traitement, un diagnostic , des soins à présenter pour la demande de CLM et les visites au médecin agréé .